

Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Mardi 18 février 2025.

Lycée Saint-John Perse – Salle 310

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le mardi 18 février 2025 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 15 membres sur 28 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe).

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h05.

Ordre du jour du conseil d'administration.

- **Répartition de la dotation horaire globale pour l'année 2025/2026.**
2eme proposition du chef d'établissement suite au refus de la proposition présentée lors du conseil d'administration du 11/02/2025

Préparation de la rentrée 2025 : répartition de la dotation globale horaire

M Drappier indique qu'il présente la même proposition de répartition que celle présentée le 11/02/2025 car aucune autre proposition alternative ne lui a été soumise.

Si cette seconde présentation qui intervient dans les 10 jours suivant la présentation précédente n'est pas adoptée, il lui reviendra en tant que chef d'établissement et représentant de l'État, d'arrêter l'emploi de la dotation.

M Garret, pour les personnels enseignants, explique que les enseignants ne votent pas contre la proposition effectuée mais par ce vote ils souhaitent exprimer le manque de moyens donnés à l'établissement notamment au regard de besoins importants en dédoublements pour les classes de la voie technologique STMG.

M Drappier reprend une présentation rapide de la répartition des moyens donnés et des conséquences sur les postes d'enseignement.

M. Drappier propose de passer au vote.

Adoption de la répartition de la Dotation Horaire Globale 2025/2026 pour l'année scolaire telle qu'elle est présentée en pièce jointe.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
3	6	6	0	0	0

Délibération DEMACT N° 32 séance N° 5 du 18/02/2025

Délibération rejetée

Face à ce rejet de cette seconde proposition, M Drappier indique qu'il arrêtera l'emploi de la dotation.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est soumise.

Plus aucune question n'étant posée, M Drappier déclare clos le Conseil d'Administration à 18h25.

Le président du conseil d'administration
JC Drappier

